



HAL
open science

Pourquoi les philosophes ont-ils plus raison que les autres ? David Hume et les règles générales

André Lapidus

► **To cite this version:**

André Lapidus. Pourquoi les philosophes ont-ils plus raison que les autres ? David Hume et les règles générales. 2018. hal-01714256v1

HAL Id: hal-01714256

<https://paris1.hal.science/hal-01714256v1>

Preprint submitted on 21 Feb 2018 (v1), last revised 30 Sep 2020 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POURQUOI LES PHILOSOPHES ONT-ILS PLUS RAISON QUE LES AUTRES ?

DAVID HUME ET LES RÈGLES GÉNÉRALES

André Lapidus*

Janvier 2018

Version provisoire

1. Introduction

Pour un lecteur qui rechercherait dans l'œuvre de David Hume des éléments explicatifs des mécanismes décisionnels, la section de la troisième partie du livre I du *Traité de la Nature Humaine* qui fait suite aux trois sections sur les probabilités (*THN* 1.3.11-13)¹ et à la section qui abrite la double définition de la cause (*THN* 1.3.14), la section 15 consacrée aux « règles par lesquelles juger des causes et des effets », paraîtra rétrospectivement décevante. Là où on attendait un ensemble d'énoncés permettant de contenir le scepticisme prêté à Hume, de le rendre vivable, on rencontre une succession d'injonctions assez fades qui convainc qu'en dépit de sa puissance argumentative le *Traité*, par endroits, avait assez mal vieilli et méritait une lecture plus indulgente. Après tout, pourquoi pas ? Les « règles » de la section 15 sont loin d'avoir suscité l'enthousiasme, la littérature secondaire se contente de les rappeler et, au mieux, de les énumérer, si bien que leur mise en perspective historique par D.F. Norton dans les matériaux qu'il joint à son édition critique du *Traité* (D.F. Norton 2007 : 268-9) semble être la plus grande concession que puisse leur accorder une attention érudite.

Cet article adopte pourtant un parti-pris inverse et s'efforce de montrer que les règles de la section 15 valent moins pour elles-mêmes, sous la forme que leur donne Hume, que pour l'architecture dans laquelle elles s'insèrent, dont l'objet est de faire comprendre, avec le philosophe que décrit Hume et qu'il compare volontiers au vulgaire, comment nous pouvons faire de notre raison le meilleur usage possible.

Le point de départ est familier : il réside dans cette argumentation bien connue du livre I du *Traité* qui, d'un côté, montre qu'il serait illusoire de chercher à fonder en raison

* PHARE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Maison des Sciences Economiques - 106-112, boulevard de l'Hôpital - 75647 Paris Cedex 13 - France. E-mail : andre.lapidus@univ-paris1.fr.

¹ Les renvois aux œuvres de David Hume utilisent les abréviations suivantes : *THN* x.x.x./x ou App.x (ou *THN* A.x) pour le livre, la partie, la section et le paragraphe / la note issue de l'Appendice (ou le paragraphe de l'Appendice) du *Treatise of Human Nature* (1739-40). *ATHN* x pour le paragraphe de l'*Abstract of ... a Treatise of Human Nature* (1740). *LG* x pour le paragraphe de la *Letter from a Gentleman to his Friend in Edinburgh* (1745). *EHU* x.x pour la section (et éventuellement la partie) et le paragraphe de l'*Enquiry on Human Understanding* (1748). Des indications plus complètes sur les éditions utilisées sont données en Bibliographie.

l'inférence inductive, ce qui donne ses meilleures armes au scepticisme radical ; et, d'un autre côté, met pourtant à jour les mécanismes émotionnels, les « impressions de réflexion » dans le vocabulaire de Hume, qui nous incitent à entériner le principe d'uniformité de la nature et, tout de même, à accepter l'idée de cette irrépressibilité des inférences inductives (§2).

C'est ce même caractère d'irrépressibilité des inférences inductives qui fait apparaître qu'elles ne se suffisent pas à elles-mêmes à travers leur simple existence et que leur hiérarchie s'impose. En empruntant l'expression à Charles Pierce, on désignera comme « inférences abductives » ces inférences qui dominent les autres inférences possibles. À défaut d'être fondées en raison, les inférences abductives caractérisent les processus mentaux de ce personnage que Hume désigne comme le « philosophe » et s'appuie sur deux critères d'efficacité : une efficacité émotionnelle, qui répond au malaise éprouvé face à l'éventualité d'une faille dans l'uniformité de la nature, et une efficacité cognitive, qui contient les possibles débordements de l'imagination sur le jugement (§3).

Hume désigne sous le nom de « règles générales » le dispositif voué à traiter les inefficacités émotionnelles et cognitives. Un consensus grandissant depuis quelques décennies dans la littérature tant francophone (G. Deleuze 1953, A.L. Leroy 1953) qu'anglophone (Th. Hearn 1970) fait apparaître à la base de ce dispositif la distinction entre deux sortes de règles, les unes extensives et les autres correctives. La mise en œuvre, universelle, des règles extensives ne permet pas de réaliser des inférences abductives. En revanche, ce sont elles qui permettent d'aller au-delà de la seule réalisation d'une expérience singulière pour en dériver une inférence inductive dont la portée est plus large. Les huit règles correctives décrites dans le *Traité* (THN 1.3.15) ont pour effet de contrôler et de rectifier ce que nous réalisons en utilisant les seules règles extensives, de façon à éliminer les inefficacités émotionnelles et cognitives et à réaliser des inférences abductives. (§4).

Enfin, on conclut en revenant sur ce qui différencie le philosophe et le vulgaire – la capacité de traiter les manifestations des inefficacités. Celles-ci sont illustrées par la « contingence de la cause » pour les inefficacités émotionnelles, par le « préjugé » et les « causes superflues » pour les inefficacités cognitives. Le philosophe, tel que Hume le présente, est celui qui saura, mieux que le vulgaire, écarter la contingence des causes, les préjugés et les causes superflues. Ce sera l'horloger, face au paysan, pour comprendre pourquoi une montre, parfois, ne fonctionne pas (THN 13.12.5). Simplement en se soumettant aux règles correctives. Très peu de chose, mais qui font que le philosophe a un peu plus raison que le vulgaire. (§ 5).

2. La raison de l'inférence inductive

Une lecture rapide du premier livre du *Traité de la Nature Humaine* comme de l'*Enquête sur l'Entendement Humain* suggère la possibilité dans l'œuvre de Hume d'un investissement de la raison dans deux types de relations dites « philosophiques »¹ : les relations d'idées et les relations de faits². Ce qui justifie cette appréciation, c'est que dans l'un et l'autre cas il s'agit de distinguer le vrai du faux : que ce soit à travers la *démonstration*, à l'œuvre dans ces relations d'idées qu'il désigne comme « proportion de quantité et de nombre », ou à travers la *preuve* qui sous-tend ces relations de faits dites de « causalité »³.

Se tenir à ce rapprochement conduirait cependant à ignorer une différence de nature entre la démonstration et la preuve à l'établissement de laquelle nous conduit la causalité : là où la première semble se suffire à elle-même en ce qu'elle constitue une connaissance certaine, dont on ne peut concevoir qu'elle soit fautive, la seconde demande encore à être fondée. Hume rappelle que ce fondement ne saurait être d'ordre déductif – c'est-à-dire relevant des relations d'idées :

« There is no object, which implies the existence of any other if we consider these objects in themselves, and never look beyond the ideas which we form of them. Such an inference would amount

¹ Hume distingue des relations « naturelles » et des relations « philosophiques ». Les trois relations naturelles (ressemblance, contiguïté et causalité) traduisent un mécanisme spontané, une propension de l'esprit indépendante de toute délibération, qui établit une connexion entre une idée et une autre. Les sept relations philosophiques, au contraire, obéissent à la « particular circumstance, in which, even upon the arbitrary union of two ideas in the fancy, we may think proper to compare them » (*THN* 1.1.5.1). Il ne s'agit pas, cette fois, d'une disposition spontanée, mais du résultat d'une délibération (« we may think proper »). Cette délibération, elle-même, a pour origine une décision arbitraire (« that particular circumstance ») qui nous fait passer outre la possible absence de relations naturelles – mais pas de la disposition qui les permet – entre les idées que nous comparons. Cette caractéristique explique le qualificatif – aujourd'hui peu explicite – de relation *philosophique*. Hume précise, en effet, que « 'tis only in philosophy, that we extend it [the relation] to mean any particular subject of comparison, without a connecting principle » (*THN* 1.1.5.1).

² Hume range les relations philosophiques en deux classes. La première comporte celles qui « depend entirely on the ideas, which we compare together » et la seconde celles qui « may be chang'd without any change in the ideas » (*THN* 1.3.1.27). Dans l'*Enquête*, ces deux classes de relations seront désignées plus brièvement comme *relations d'idées* et *relations de faits* (« *Relations of Ideas and Matters of Facts* » (*EHU* 4.1.1)). Les relations d'idées (ressemblance, contrariété, degrés de qualité et proportion de quantité et de nombre) renvoient à une connaissance certaine et constituent « the foundation of science » (*THN* 1.3.2.1). Les relations de faits (identité, contiguïté et causalité) reposent sur l'expérience et conduisent à des propositions d'existence sans pour cela parvenir à une connaissance certaine : « nor is our evidence of their truth », précise Hume, « however great, of a like nature with the foregoing » (*EHU* 4.1.2). Il peut être commode de rapprocher respectivement les relations d'idées et les relations de faits de ce qui sera appelé ultérieurement « propositions analytiques » et « proposition synthétiques » (A. Flew 1961 : 54-5).

³ Le cas de la causalité constitue une difficulté bien connue. Elle se retrouve tant parmi les relations naturelles que les relations philosophiques. À ce titre, on pourrait penser qu'elle relève également de la raison en tant que relation naturelle. Même si, comme on le verra, la causalité comme relation naturelle n'est pas sans rapports avec la raison, elle n'en relève cependant pas. Du point de vue de Hume, la propension de l'esprit qui la caractérise associe deux objets, mais à l'inverse de la relation philosophique du même nom, elle n'est que cette propension : elle ne constitue pas une opération visant à juger comme vraie ou fautive la venue d'une catégorie d'objets lorsqu'une autre catégorie d'objets est perçue.

to [certain; A.L.] knowledge, and wou'd imply the absolute contradiction and impossibility of conceiving any thing different » (*THN* 1.3.6.1).

Il reste alors à explorer la voie portée par la causalité comme relation de faits, représentée par ce que l'on appelle aujourd'hui « inférence inductive ».

2.1. La question du fondement en raison de l'inférence inductive

2.1.1. L'induction sans fondements

On sait que la critique humienne de l'inférence inductive constitue un thème majeur du livre I du *Traité*, repris dans l'*Abrégé* puis dans l'*Enquête sur l'Entendement Humain*. Une représentation, aujourd'hui couramment admise, en fait apparaître l'architecture sous forme d'un graphe décrivant la structure argumentative construite à partir de l'articulation entre les propositions établies tout au long de la troisième partie du livre I du *Traité* (voir, au sein d'une abondante littérature, D. Stove 1965 : 194 *sqq.*, J.L. Mackie 1974 : 6-11, Y. Michaud 1983 : 164-8, D.F. Norton 2001 : I33-5) ou, de façon plus concise, dans la quatrième section de l'*Enquête*. Le point essentiel de l'analyse de Hume peut être restitué de la manière suivante :

L'inférence inductive consiste à prédire un fait à venir non observé à partir d'un fait observé, en s'appuyant sur l'argument selon lequel la répétition passée de la conjonction entre le fait observé et le fait non observé (*l'expérience*) justifie que les occurrences futures du fait observé soient suivies du fait non observé :

« 'Tis therefore by EXPERIENCE only, that we can infer the existence of one object from that of another. The nature of experience is this. We remember to have had frequent instances of the existence of one species of objects; and also remember, that the individuals of another species of objects have always attended them, and have existed in a regular order of contiguity and succession with regard to them. [...] We likewise call to mind their constant conjunction in all past instances. Without any farther ceremony, we call the one *cause* and the other *effect*, and infer the existence of the one from that of the other » (*THN* 1.3.6.2).

Ainsi, la validité de l'inférence repose entièrement sur celle d'un argument – l'uniformité de la nature :

« If reason determin'd us, it wou'd proceed upon that principle, *that instances, of which we have had no experience, must resemble those, of which we have had experience, and that the course of nature continues always uniformly the same* » (*THN* 1.3.6.4)¹.

Or, Hume montre que cette uniformité de la nature ne peut être établie ni de manière déductive, ni de manière inductive :

(a) L'uniformité de la nature ne peut être établie de manière déductive par la démonstration, puisque nous pouvons concevoir que la conjonction entre le fait

¹ Voir aussi, dans l'*Abrégé* : « all reasonings from experience are founded on the supposition, that the course of nature will continue uniformly the same » (*ATHN* 13).

observé et le fait non observé ne se reproduise pas, sans pour autant que ce soit contradictoire :

« there can be no demonstrative arguments to prove, that those instances, of which we have had no experience, resemble those, of which we have had experience. We can at least conceive a change in the course of nature; which sufficiently proves, that such a change is not absolutely impossible » (THN 1.3.6.5 ; voir aussi EHU 4.2.18)¹.

(b) Elle ne peut, non plus, être établie de manière inductive, puisque cela supposerait que l'expérience constitue un argument permettant de justifier l'uniformité de la nature, c'est-à-dire qu'un effet soit sa propre cause – ce qui serait, là encore, contradictoire :

« The same principle », écrit Hume, « cannot be both the cause and effect of another » (THN 13.6.7 ; voir aussi EHU 4.2.18)².

L'inférence inductive n'est donc pas fondée en raison, ni d'un point de vue déductif, ni d'un point de vue inductif.

2.1.2. À quel Hume se vouer ?

Le consensus relatif autour de l'absence de fondements en raison de l'inférence inductive recouvre toutefois d'importantes divergences. Malgré la diversité des analyses, celles-ci peuvent être regroupées en relation avec la manière dont elles considèrent le scepticisme prêté à Hume.

2.1.2.1. Trois interprétations du scepticisme humien

2.1.2.1.1. Le scepticisme radical

Le scepticisme radical, comme prolongement de l'impossibilité de justifier rationnellement l'inférence inductive, représente vraisemblablement l'interprétation la plus ancienne et la mieux assise. Elle constitue une position moins revendiquée par Hume que prêté à lui-même par ses premiers adversaires lecteurs du *Traité*. On la retrouve ainsi dans le montage de citations réalisé par William Wishart afin de compromettre la candidature de Hume à l'Université d'Édimbourg dans les années 1744-1745. Et c'est contre cette interprétation de son œuvre que Hume répond dans la *Lettre à un Ami*. Si l'on suit E. Mossner (1980 : 299 *sqq.*), on la rencontre vingt ans plus tard dans l'*Enquête sur l'Esprit humain* de Thomas Reid

¹ Dans l'*Abrégé* : « 'Tis evident, that Adam with all his science, would never have been able to demonstrate, that the course of nature must continue uniformly the same, and that the future must be conformable to the past » (ATHN 14).

² L'*Abrégé* développe l'argument de la manière suivante : « Nay, I will go farther, and assert, that he could not so much as prove by any probable arguments, that the future must be conformable to the past. All probable arguments are built on the supposition, that there is this conformity betwixt the future and the past, and therefore can never prove it. » (ATHN 14).

(1764), où ce dernier pense réfuter le scepticisme humien. Les dénégations de Hume, victime du « bigotted zeal » (*EHU Advertisement*) de ses contemporains et contraint par ses propres ambitions universitaires semblèrent, au contraire, convaincre le lecteur que tel était bien le fond de sa pensée. De sorte qu'elle constitue le défi que J.M. Keynes (1921) essaya de relever et que F. Ramsey (1926) jugeait indépassable. On la retrouve dans des interprétations plus récentes, comme celles d'Y. Michaud (1983) ou R. Fogelin (1985). En même temps qu'est rappelée l'impossibilité d'accorder un fondement rationnel à l'inférence causale, c'est sa valeur qui se trouve remise en question, et le rôle des mécanismes psychologiques par lesquels Hume en expliquerait l'existence qui est habituellement minoré.

L'identification d'un scepticisme radical chez Hume peut se révéler aujourd'hui aussi peu charitable à l'égard du projet humien que ce fut le cas chez les premiers lecteurs du *Traité* : D. Stove (1973) prête ainsi à Hume une utilisation défectueuse du *faillibilisme inductif* – selon lequel aucun argument inductif ne peut rendre une conclusion certaine – pour parvenir à un *scepticisme inductif* – selon lequel aucun argument inductif ne peut accroître la probabilité d'une conclusion.

2.1.2.1.2. *L'antirationalisme*

D'autres travaux (A. Flew 1961, T. Beauchamp et A. Rosenberg 1981 ou A. Baier 1991) ont placé l'accent sur l'anti-déductivisme de Hume, dont l'objet aurait alors été de montrer en priorité que les prédictions relatives aux faits ne pouvaient être obtenues à l'aide d'une argumentation déductive. Le scepticisme de Hume n'en est pas pour autant remis en question, mais son objet se trouve circonscrit : en se limitant à la raison démonstrative, il confirme le caractère définitif du clivage entre les propositions relatives aux idées et les propositions relatives aux faits. Cette interprétation permettrait de reconnaître chez Hume l'origine d'un antirationalisme que l'on rencontrera, par exemple, au sein du Cercle de Vienne, selon lequel une proposition synthétique a priori relèverait de la métaphysique et ne pourrait faire l'objet d'une connaissance scientifique.

2.1.2.1.3. *L'élaboration positive*

Enfin, sans nécessairement revenir sur le scepticisme humien en ce qu'il concerne les explications tant déductives qu'inductives de l'inférence inductive, certaines contributions invitent à abandonner le point de vue illustré aujourd'hui par Y. Michaud, selon lequel la démarche de Hume se révélerait « sans point fixe » (Michaud 1983 : 272). C'est au contraire un point fixe qu'elles recherchent et qu'elles trouvent dans le naturalisme ou dans le sentimentalisme de la tradition écossaise. Leur origine commune, au moins dans la littérature anglo-saxonne, peut être rapportée à la publication de l'ouvrage de N. Kemp Smith (1941) qui, en discernant dans l'œuvre de Hume les traces de l'influence décisive de F. Hutcheson,

invite à promouvoir une interprétation sentimentaliste du *Traité*, par laquelle notre sens moral ou nos jugements esthétiques ne reposent ni sur la raison, ni sur l'expérience, mais sur nos sentiments. Ce sentimentalisme n'est pas toujours aussi affirmé chez des auteurs plus récents (D. Garrett 1997, J.-P. Cléro 1998, H.O. Mounce 1999 ou H. Noonan 1999) qui ont cependant en commun de placer l'accent sur le projet d'une « science de l'homme », que Hume appelait de ses vœux dans l'introduction du *Traité*.

2.1.2.2. Une réponse humienne au scepticisme de Hume : L'exemple de Keynes

Il est remarquable que ces interprétations ne s'excluent pas nécessairement. En particulier, ce que l'on a nommé « élaboration positive » se retrouve alors même que les interprétations habituellement retenues privilègient le scepticisme radical ou l'anti-rationalisme. La démarche de J.M. Keynes dans le *Traité de Probabilités*, qu'il publie en 1921 dans le prolongement de sa thèse, est à cet égard tout à fait exemplaire. On peut reconnaître dans l'itinéraire intellectuel de Keynes (D. Andrews 1999) un changement de perspective entre la tentative de relever le défi de l'inductivisme sceptique dans le *Traité de Probabilités* et le ralliement à la position qu'il prête à Hume. Comme l'ont reconnu de nombreux commentateurs (voir ainsi J. Klant 1985, B. Bateman 1987, R. O'Donnell 1989, J.-M. Ponsonnet 1997, D. Andrews 1999) et en dépit de quelques réserves de circonstance¹, la dette intellectuelle de Keynes à l'égard de son prédécesseur est incontestable².

Dans le *Traité de Probabilités*, Keynes lit le livre I et l'*Enquête* à travers la grille de lecture, alors dominante sinon exclusive, d'un scepticisme radical qui n'épargnera pas non plus F. Ramsey (1926 :196-7), aussi critique fut-il à l'endroit des thèses développées par son aîné. L'enjeu réside dans ce constat bien connu de Hume :

« From the mere repetition of any past impression, even to infinity, there never will arise any new original idea, such as that of a necessary connexion; and the number of impressions has in this case no more effect than if we confin'd ourselves to one only » (*THN* 1.3.6.3).

C'est effectivement ce défi que Keynes s'efforce de relever afin de fournir à l'inférence inductive les fondements qui lui auraient fait défaut. Pourtant, la distance entre Hume et Keynes en 1921 est encore plus réduite que celle que suggère une réponse alternative à une question commune. D'une manière générale, on peut ainsi soutenir que l'écart même que Keynes essaie de réduire entre Hume et lui en proposant une issue au scepticisme radical, relève des élaborations positives où Hume inscrivait sa propre démarche.

¹ « Le compte-rendu de Hume, cependant, est incomplet. Son argument aurait pu être amélioré. [...] Hume a inconsciemment mal représenté l'argument inductif typique » (Keynes 1921 : 243).

² Il faut souligner à quel point l'œuvre de Hume était familière à Keynes. C'est cette familiarité qui lui a permis, en collaboration avec Sraffa, d'attribuer à Hume la paternité de l'*Abrégé du Traité de la Nature humaine*, alors que la tradition (par exemple, J. Rae 1895 : 15-16) voyait en le jeune Adam Smith, alors âgé de dix-sept ans, l'auteur de cet écrit publié anonymement (voir J.M. Keynes et P. Sraffa 1938).

Cette parenté de démarche que l'on reconnaît rétrospectivement entre Hume et Keynes est encore confirmé par des proximités plus analytiques. On relèvera ainsi que, de la même façon que Hume, Keynes (1921 : 242) reprend sous le nom d'« induction pure » l'argument de son prédécesseur selon lequel la répétition d'expériences absolument identiques et conduisant au même résultat ne saurait renforcer la conclusion que nous aurions tirée de la première expérience. Comme Hume encore, dans la section du *Traité* consacrée à l'établissement des « règles par lesquelles juger des causes et des effets » (*THN* 1.3.15), il recherche la méthodologie permettant de valider les régularités issues de l'expérience, et la découvre dans l'« analogie négative » (Keynes 1921 : 243). Cette dernière, qui désigne des différences non essentielles entre les expériences¹ est approchée par Hume d'abord à travers sa compréhension de la relation de ressemblance, qui traduit la présence d'éléments hétérogènes pourtant traités de façon identique²; ensuite, dans l'énoncé de règles méthodologiques concernant la relation de causalité (*THN* 1.3.15); enfin, dans la référence à « l'opération secrète de causes contraires » (*THN* 1.3.12.5). Ce que, par la suite, Keynes appelle « induction universelle » et « corrélation inductive » (Keynes 1921 : 244) recouvre ce que Hume nomme « preuve » et « probabilité ». Si bien que là où Hume cherche à identifier ce qui fonde la croyance qui nous permet de souscrire à une inférence inductive, Keynes fait émerger le « poids d'un raisonnement » dans une inférence inductive.

2.2. Prendre au sérieux l'inférence inductive : le résultat d'une impression de réflexion

Si à l'instar de Keynes on s'engage dans la voie d'une élaboration positive qui viendrait répondre au scepticisme de Hume, ce qui paraissait d'abord une faiblesse de l'analyse – l'émergence d'une explication cognitive ou psychologique de l'inférence inductive, afin de compenser l'absence de fondements épistémologiques³ – témoigne désormais de sa fécondité. L'investigation se déplace ainsi de la quête de justifications rationnelles d'une expression de la raison que constituerait l'inférence inductive vers la recherche des conditions de son émergence et de ses manifestations :

« To consider the matter aright », insiste Hume dans la section consacrée à la 'raison des animaux', « reason is nothing but a wonderful and unintelligible instinct in our souls, which carries us along a certain train of ideas, and endows them with particular qualities, according to their particular situations and relations » (*THN* 1.3.16.9).

¹ Ce que l'on appellerait aujourd'hui la variété des instances – par contraste avec leur multiplicité – dans le cadre de l'induction ampliative (voir L.J. Cohen 1989).

² Voir l'interprétation J.-P. Cléro (1998 : 91 *sqq.*) ainsi que son commentaire du rôle de la ressemblance dans la relation de causalité (*Ibid.* : 107-8).

³ Parmi les auteurs qui ont reconnu mais jugé sévèrement ce glissement de l'épistémologie vers la psychologie, voir, par exemple, J. Passmore 1952 et, accompagné d'un jugement plus favorable, Y. Michaud 1983 : 169-70.

La démarche qui, pour certains commentateurs, conduisait au scepticisme radical n'apparaît plus alors comme une remise en question de la valeur des conclusions de l'inférence inductive, mais comme une étape dans la recherche de ce qui la détermine. Une étape qui permet d'abord de comprendre, négativement, ce qui *ne nous détermine pas* à réaliser des inférences causales : la raison n'est pas son propre motif et l'inférence inductive n'est fondée ni déductivement, ni inductivement. Au demeurant, le coût intellectuel de ce résultat négatif est plus réduit qu'on ne l'imaginait : si le principe d'uniformité de la nature sur lequel s'appuie l'inférence inductive avait été établi démonstrativement, il n'y aurait plus lieu de distinguer les relations de fait des relations d'idées ; s'il avait été établi inductivement, la connaissance qui en aurait procédé n'accéderait pas pour cela à la certitude que procure la raison démonstrative. Il n'est donc pas surprenant que, dans la section sur « le scepticisme à l'égard de la raison », Hume affirme son rejet d'un scepticisme radical auquel il avait pourtant donné ses armes les plus offensives :

« Shou'd it here be ask'd me [...] whether I be really one of those sceptics, who hold that all is uncertain, and that our judgment is not in any thing possest of any measures of truth and falshood; I shou'd reply, that this question is entirely superfluous, and that neither I, nor any other person was ever sincerely and constantly of that opinion. Nature, by an absolute and uncontrollable necessity has determin'd us to judge as well as to breathe and feel; nor can we any more forbear viewing certain objects in a stronger and fuller light, upon account of their customary connexion with a present impression, than we can hinder ourselves from thinking as long as we are awake, or seeing the surrounding bodies, when we turn our eyes towards them in broad sun-shine » (*THN* 1.4.1.7).

Mieux encore, on peut rappeler la manière dont Hume répond, dans la *Lettre à un Ami*, à l'accusation de scepticisme qui est portée contre lui :

« In Reality, a Philosopher who affects to doubt of the Maxims of *common Reason*, and even of his *Senses*, declares sufficiently that he is not in earnest, and that he intends not to advance an Opinion which he would recommend as Standards of Judgment and Action. All he means by these Scruples is to abate the Pride of *mere human Reasoners*, by showing them, that even with regard to Principles which seem the clearest, and which they are necessitated from the strongest Instincts of Nature to embrace, they are not able to attain a full Consistence and absolute Certainty. *Modesty* then, and *Humility*, with regard to the Operations of our natural Faculties, is the Result of *Scepticism*; not an universal Doubt, which it is impossible for any Man to support, and which the first and most trivial Accident in Life must immediately disconcert and destroy.

[...] 'Tis evident, that so extravagant a Doubt as that which Scepticism may seem to recommend, by destroying *every Thing*, really affects *nothing*, and was never intended to be understood *seriously*, but was meant as a *mere* Philosophical Amusement, or Trial of *Wit* and *Subtilty* » (*LG* 21-22).

Que la raison ne soit pas fondée en raison ne met alors pas plus en question sa nécessité et son efficacité que, par exemple, la nécessité et l'efficacité de la respiration ou de la vision ne sont remises en question par l'impossibilité de fonder la première, en respiration, et la seconde, en vision. Il est donc d'autant plus aisé d'envisager, positivement cette fois, ce qui détermine cet exercice de la raison que constitue l'inférence causale.

Pour une part, l'argumentation était en place dès la section 6 de la partie 3, où se trouvaient pourtant rassemblées les composantes de la critique opposée à l'inférence inductive, lorsque Hume observait que le mouvement de l'esprit de la cause vers l'effet « is not determin'd by reason, but by certain principles, which associate together the ideas of these

objects, and unite them in the imagination » (*THN* 1.3.6.12) – ce qui revient à rappeler que la causalité comme relation philosophique (la causalité qui *compare*) se fonde sur la causalité comme relation naturelle (la causalité qui *associe* ; voir *supra* note 3, p. 3). L’accent se trouve ainsi déplacé vers cette « détermination » qui conduit l’esprit d’un événement mental à un autre. C’est dans la section 14, consacrée à l’idée de connexion nécessaire, que la question reçoit un éclairage nouveau – au moins en ce qui concerne l’intention de Hume :

« [A]fter a frequent repetition, I find, that upon the appearance of one of the objects, the mind is *determin’d* by custom to consider its usual attendant, and to consider it in a stronger light upon account of its relation to the first object. ’Tis this impression, then, or *determination*, which affords me the idea of necessity » (*THN* 1.3.14.1).

La question de savoir si cette idée de nécessité dont parle Hume renvoie à une réalité extérieure que nous peinerions à reconnaître a été cruciale dans l’émergence, depuis les années 1990, de cette entreprise de relecture de la théorie de la connaissance de Hume désignée comme le « New Hume » (K. Winkler 1991). Mais on s’attachera plutôt ici au fait que la détermination par la coutume est assimilée par Hume à une *impression*. Un peu plus loin, d’ailleurs, Hume précise que l’impression dont procède l’idée de nécessité est une « impression of reflection » (*THN* 1.3.14.22). Ceci ne doit pas être sous-estimé : notre engagement dans cette manifestation de la raison que constitue l’inférence inductive ne résulte pas d’un argument que la raison aurait produit, mais d’une impression de réflexion¹.

À ce titre, elle relève du même ordre de perceptions que les passions : elle fonctionne comme une passion – plus précisément, comme un désir. Le « jour plus vif » sous lequel nous considérons l’effet à venir d’une cause que nous observons est celui-là même qui peut nous rendre un objet désirable. Cette intimité du raisonnement inductif et des passions transparaît peut-être plus encore dans la présentation plus synthétique de la première *Enquête*. Ainsi, lorsque Hume veut illustrer l’absence de fondements rationnels à la formation de l’idée de connexion nécessaire, il évoque « a child [who] has felt the sensation of pain from touching the flame of a candle » et la mécanique qu’il suggère pour expliquer que cet enfant « will be careful not to put his hand near any candle; » (*EHU* 4.23) est de même nature que la *double relation* qui explique l’émergence ou les transformations des passions indirectes. Ainsi encore, lorsqu’il se soucie d’expliquer la régularité des comportements humains dans la relation entre leurs motifs (les passions) et la volonté, il les rapproche de la relation de cause à effet dans les opérations de la nature :

¹ L’origine de cette impression de réflexion peut être discutée. Comme le fait remarquer H. Noonan (1999 : 142.), elle n’est pas la « détermination de l’esprit » qui, dans le vocabulaire humien, est un « fait » – le fait qu’une idée soit suivie par une autre. Il s’agit plutôt de l’application de ce principe selon lequel « the mind has a great propensity to spread itself on external objects, and to conjoin with them any internal impressions, which they occasion » (*THN* 1.3.14.25). C’est ce mécanisme de projection que Hume mettra en œuvre pour expliquer comment nous attribuons une odeur ou un jugement esthétique à un objet, voire ce qui nous conduit à attribuer vice ou vertu à une action.

« [T]he conjunction between motives and voluntary actions is as regular and uniform, as that between the cause and effect in any part of nature » (*EHU* 8.1.16).

L'argument peut évidemment être regardé de façon symétrique : c'est la relation de cause à effet – sans doute relative à la nature, mais qui n'en prend pas moins place dans notre esprit – qui obéit aux mêmes principes que ceux qui régissent la détermination passionnelle de l'action. Il faut alors voir dans notre disposition à accepter le principe d'uniformité de la nature l'homologue du principe qui nous incite à écarter cette douleur spécifique que suscite l'incertitude, quand bien même les issues qu'elle propose seraient indifférentes : « however any objects may in themselves be indifferent », écrit Hume, « yet their alteration gives uneasiness » (*THN* 2.3.10.12). Et c'est l'évitement de ce même malaise qui nous conduit à discipliner notre imagination, à l'empêcher de s'arrêter sur ce que notre raison ne nous interdit pourtant pas de concevoir mais qui rompt la régularité de la nature. C'est l'évitement d'un malaise qui nous conduit à croire que le futur reproduira le passé, ouvrant ainsi la voie à la possibilité de l'inférence inductive.

3. Avoir vraiment raison : la formation d'inférences abductives

En même temps que la qualité émotionnelle de l'inférence inductive la rend irrépressible et que l'on doit admettre l'impossibilité de ne retenir que celle qui serait fondée en raison, la question de son évaluation devient décisive, comme c'est le cas pour ce que l'on désigne depuis Peirce comme une *inférence abductive* – au sens d'une inférence qui en viendrait à s'imposer face à d'autres types d'inférences concevables. On pourra alors comprendre l'inférence abductive comme une inférence *efficace*, face aux autres inférences. Ce qui revient à voir dans les écrits de Hume une discussion des sources d'inefficacité des inférences, dont on distinguera deux types, les *inefficacités émotionnelles* et les *inefficacités cognitives*.

3.1. De la relation naturelle à la relation philosophique : n'être ni sot, ni fou

De la même façon que la ressemblance et la contiguïté, la causalité relève tant des relations naturelles que des relations philosophiques¹. Comme relation naturelle, une cause est ainsi

« an object precedent and contiguous to another, and so united with it, that the idea of the one determines the mind to form the idea of the other, and the impression of the one to form a more lively idea of the other » (*THN* 1.3.14.31 ; voir aussi *EHU* 7.2.29).

Comme relation philosophique, elle est

¹ La ressemblance est ainsi traitée d'un côté comme une relation naturelle (*THN* 1.1.4.1-2) et, d'un autre, comme une relation d'idées (*THN* 1.1.5.3, 1.1.7.7 (et note 5App.), 1.3.1.2). La contiguïté est une relation naturelle (*THN* 1.1.4.1-2) et, sous le nom de « relation de temps et d'espace », une relation de faits (*THN* 1.1.5.5, 1.3.2.2).

« [a]n object precedent and contiguous to another, and where all the objects resembling the former are plac'd in like relations of precedency and contiguity to those objects, that resemble the latter » (*THN* 1.3.14.31 ; voir aussi *EHU* 7.2.29).

Loin d'être purement verbale, cette appartenance à deux types de relations révèle une construction dont on sait qu'elle culmine, dans le livre I du *Traité* et la première *Enquête*, avec une double définition de la cause. On en retiendra ici une imbrication, dans laquelle

- i) les relations naturelles sont les supports des relations philosophiques ;
- ii) les relations philosophiques font naître dans l'imagination des mouvements de l'esprit qui deviennent à leur tour des relations naturelles.

Le premier moment de l'imbrication conduit à revenir sur la causalité en tant que relation philosophique. Celle-ci est décrite comme un mécanisme mental auquel concourent la « contiguïté », la « succession » et une « conjonction constante » que nous percevons comme une « connexion nécessaire » (*THN* 1.3.2.4-11, 1.3.6.2-12). Ce qui revient à en faire ce que l'on appellerait aujourd'hui une *théorie de la régularité*¹. Mais en amont de ceci, pour que nous puissions reconnaître comme inférence causale ce mécanisme mobilisant notre réflexion, pour que la simple conjonction constante nous apparaisse comme une connexion nécessaire, il faut cette disposition préalable de notre imagination que constitue la causalité en tant, cette fois, que relation naturelle. Plus généralement, pour « juger bon » de relier des objets² que notre imagination n'était pas prédisposée à relier (pour établir une relation philosophique), il faut que notre esprit puisse mobiliser un principe général de connexion (établisse une relation naturelle). Ainsi, la causalité que nous établissons à travers un raisonnement inductif s'appuie sur une causalité qui en est indépendante :

« tho' causation be a *philosophical* relation, as implying contiguity, succession, and constant conjunction, yet 'tis only so far as it is a *natural* relation, and produces an union among our ideas, that we are able to reason upon it, or draw any inference from it » (*THN* 1.3.6.16).

Le mouvement réciproque qui va, cette fois, des relations philosophiques aux relations naturelles s'impose également à l'analyse. On a cru parfois déceler chez Hume une conception passive de la connaissance, dans laquelle il semblerait impossible qu'une idée

¹ Voir T. Beauchamp 1974 : 36. L'inscription de la théorie humienne de la causalité parmi les théories de la régularité suscite des objections propres à ces dernières : le problème de la similarité, l'éventualité de généralisations accidentelles, le statut logique de la relation entre la cause et l'effet, la présence d'effets collatéraux. Pour une discussion de ces objections, voir G. Dicker 1998 : 116-32 ou H. Noonan 1999 : 154-7. Pour un économiste, ce type d'approche de la causalité préfigure plutôt une causalité à la Granger (1969), développée plus récemment dans le cadre des modèles d'autorégressions vectorielles, que la causalité instantanée récursive, telle que la préconisait Wold (1954).

² Le sens de cette relation entre les deux objets, c'est-à-dire le sens de l'implication entre les idées unies par la cause et l'effet, est discuté par G. Dicker 1998 : 125-30. Il est généralement admis que, pour Hume, affirmer que 'A cause B' revient à dire que 'si A, alors B' ou que 'A est une condition suffisante de B'. On relèvera pourtant que d'autres auteurs, comme J. Hicks, développent une théorie de la causalité qui s'appuie sur Hume tout en rejetant l'exigence d'antériorité de la cause sur l'effet (J. Hicks 1979 : 2-3), mais où 'A cause B' est équivalent à 'si non A, alors non B' ou à 'A est une condition nécessaire de B' (*Ibid.* : 6-8).

nouvelle naissance des relations naturelles. C'est le cas, par exemple, chez A. Flew (1961 : 128) qui évoque « un point de vue de paralytique »¹. Mais il s'agit, au contraire, de la description d'une dynamique ouverte d'apprentissage. Le principe d'habitude qui naît des expériences passées à l'aide desquelles nous reconnaissons une conjonction constante se révèle, dit Hume, identique au principe d'association des idées :

« When every individual of any species of objects is found by experience to be constantly united with an individual of another species, the appearance of any new individual of either species naturally conveys the thought to its usual attendant. [...] The imagination of itself supplies the place of this reflection [...].

But tho' I acknowledge this to be a true principle of association among ideas, I assert it to be the very same with that betwixt the ideas of cause and effect [...]. [...] [we] always find that from the constant conjunction the objects acquire an union in the imagination » (*THN* 1.3.6.14-15).

Ce qui se trouve décrit, c'est la manière dont à travers l'expérience s'effectue notre apprentissage. La manière dont une *comparaison*, impliquant une réflexion qui permet l'identification d'« espèces » d'objets allant au-delà de l'observation singulière, conduit à une *association*, qui en est dépourvue : les objets que nous avons d'abord rapportés l'un à l'autre sous une circonstance particulière – une comparaison, réalisée par une relation philosophique – sont désormais rapprochés l'un de l'autre par un mouvement spontané de l'imagination – une association, réalisée par une relation naturelle. En d'autres termes, une action de la raison prenant la forme d'une inférence inductive – soutenue, tout de même, par une disposition de l'imagination qui n'en dépend pas – a produit une inférence désormais routinière qui se contente d'associer ce qui était préalablement comparé.

Cette dernière inférence présente une particularité. Même si, directement, elle ne procède pas plus de la raison que toute autre relation naturelle de causalité, elle s'y trouve en quelque sorte enfermée, au sens où certaines de ses transgressions – mais pas toutes – ne sauraient constituer des inférences causales compatibles avec l'expérience. Ce sont de telles transgressions que Hume envisage lorsqu'il imagine le cas d'un ami qui lui rendrait visite et pour lequel il « know[s] with certainty, that he is not to put his hand into the fire, and hold it there, till it be consumed » (*EHU* 8.1.20)². Une telle transgression ne serait évidemment pas irrationnelle au regard de la raison démonstrative (il n'y a aucune contradiction dans les termes à ce que mon ami laisse sa main se consumer entièrement). Elle ne l'est pas, non plus, face à l'inférence causale que nous allons finalement privilégier puisque, précisément, elle est une éventualité qui ne peut jamais être complètement écartée. Mais elle s'éloigne suffisamment de la raison pour que Hume puisse dire que « none but a fool or madman will ever pretend to dispute the authority of experience » (*EHU* 4.2.20). Ces inférences routinières,

¹ Voir aussi la discussion de Y. Michaud (1983 : 207-9), qui replace la démarche de Hume dans la perspective d'une conception baconienne du travail scientifique.

² Ce savoir, relatif à la nature humaine, est du même ordre que celui qui, concernant les phénomènes physiques, permet de prédire que si le même ami « throw himself out at the window, and meet with no obstruction, he will not remain a moment suspended in the air » (*EHU* 8.1.20).

alors, pour n'être pas des manifestations de la raison, ne s'en opposent pas moins à cette sottise ou à cette folie qui, ne reconnaissant pas l'autorité de l'expérience, entravent l'exercice de la raison dans le domaine des relations de faits. Rechercher ce qui permet de les engendrer conduit alors à circonscrire la catégorie d'inférences au sein de laquelle se trouveront ce qu'à l'instar de Charles Peirce, on a désigné comme des inférences abductives.

3.2. Efficacité émotionnelle et efficacité cognitive : comment rendre abductive l'inférence inductive

En comparant des *espèces* d'objets – pour reprendre la formulation de Hume – les unes aux autres au moyen de relations philosophiques, nous acceptons tout ce qui, dans l'expérience, ne contrevient pas au principe d'uniformité de la nature et, au-delà, nous acceptons ce qui, ne se donne pas immédiatement à voir et permet de passer de l'objet à l'espèce d'objet. Les inférences qui en résultent deviennent routinières lorsqu'elles nous conduisent à associer – et non plus à comparer – lorsqu'elles se naturalisent à travers les mouvements de l'imagination qui les détachent du socle que constituait l'effort délibératif de la comparaison. Chacune de ces opérations fait alors apparaître la possibilité d'inférences inductives multiples où des inférences abductives côtoient des inférences non abductives. Ces dernières peuvent être comprises comme inefficaces face aux inférences abductives, relativement à deux critères – émotionnel et cognitif. On distinguera alors deux sources de non abductivité, l'inefficacité émotionnelle et l'inefficacité cognitive, qui serviront de guide dans la suite de cet article :

- (i) *L'inefficacité émotionnelle* – Comme on l'a déjà vu (*supra* pp. 11 *sqq*), c'est l'évitement d'un malaise qui conduit à accepter le principe d'uniformité de la nature. On désigne comme inefficacité émotionnelle les situations où le malaise éprouvé face à certaines absences d'uniformité est trop réduit pour être déterminant, si bien que nous les acceptons sans trop de peine.
- (ii) *L'inefficacité cognitive* – Lorsque les mouvements de l'imagination prennent le pas sur le jugement, les « espèces » d'objets concernés par l'inférence inductive sont déterminées par ces mouvements au détriment du jugement. Il en résulte une connexion imparfaite entre la coutume qui donne naissance à l'inférence routinière et l'expérience dont elle procède.

La question du rapport entre inférences abductives et non abductives et celle, corrélative, du rôle des deux sources d'inefficacité, apparaît à travers la confrontation à laquelle Hume invite son lecteur entre deux personnages emblématiques, le *philosophe* et le *vulgaire*, dans un dialogue parfois troublé par un personnage plus accessoire, le *philosophe ancien*, dont l'intervention a le plus souvent pour effet de rapprocher ses deux interlocuteurs auxquels il s'oppose désormais. Cette distinction revient, de manière récurrente, tout au long du livre I du *Traité* et dans la première *Enquête* (voir, par exemple, *THN* 1.3.12.5-6 ; *EHU* 8.1.13-15). Le philosophe y apparaît comme un homme dont le jugement ne se laisse pas abuser par

l'imagination (efficacité cognitive), dont le discernement ne se laisse donc pas prendre en défaut lorsqu'il tire de l'expérience les leçons nécessaires à l'établissement d'inférences inductives et qui n'est pas disposé à accepter l'idée d'une rupture dans l'uniformité de la nature (efficacité émotionnelle). Le personnage du vulgaire est moins aisé à appréhender. Son accord avec le philosophe est plus répandu qu'on pourrait le penser, surtout lorsqu'un partisan de la philosophie ancienne vient se mêler à leur débat¹ : sur l'idée de durée (*THN* 1.2.3.11), par exemple, ou sur l'existence distincte et continue des impressions relatives aux qualités premières des objets (*THN* 1.4.2.12) ; et dans la vie courante, leurs inférences routinières sont le plus souvent convergentes. Pas plus que le philosophe, le vulgaire n'est irrationnel au sens de la raison démonstrative : là où le philosophe ne reconnaît dans une table ou une cheminée que des « particular perceptions », il y voit des objets qui « may and do exist separately » (*THN* A.13) ; or, bien qu'il confonde l'existence et la perception, ceci n'entraîne aucune contradiction. Il n'est pas non plus irrationnel au sens où il refuserait l'autorité de l'expérience : ce n'est ni un sot, ni un fou. Mais c'est la faiblesse même de son esprit qui entrave l'exercice de cette autorité dans la formation des inférences inductives. Ce n'est pas qu'il soit incapable de construire des inférences inductives, mais celles-ci doivent s'accommoder, comme on l'a noté, d'une inefficacité émotionnelle ou cognitive.

4. Les règles générales et la sélection des inférences abductives

Échapper aux effets des inefficacités constitue l'objet de ce que Hume désigne sous le nom de « règles générales ». Il les conçoit à la façon d'un dispositif tantôt sélectif – qui éliminerait alors les inférences non abductives, c'est-à-dire celles qui résulteraient d'une inefficacité cognitive ou émotionnelle – tantôt non sélectif – les règles générales elles-mêmes étant défailtantes, ce qui autoriserait la formation d'inférences non abductives.

4.1. Règles extensives et règles correctives

La défailtance des règles générales, c'est-à-dire non l'abandon de toute règle, mais la mise en œuvre de règles qui ne contribuent pas à former des inférences abductives, résulte soit d'une inefficacité cognitive dans laquelle le jugement se trouve débordé par l'imagination, de sorte que la relation de causalité elle-même s'en trouve affectée à travers une altération de l'inférence routinière, soit d'une inefficacité émotionnelle qui rend acceptable le défaut d'uniformité de la nature et conduit, comme on l'a déjà vu, à admettre le caractère contingent des causes. Comme les règles générales sont discutées par Hume, dans le livre I du *Traité*, principalement au sein de la section 13 de la partie 3 consacrée aux « probabilités non

¹ « [W]e shall find upon enquiry, that the true philosophy approaches nearer to the sentiments of the vulgar, than to those of a mistaken knowledge » (*THN* 1.4.3.309). D'autres alliances se dessinent parfois. Par exemple, entre le vulgaire et le philosophe ancien, lorsque ce dernier recourt aux causes occasionnelles (*THN* 1.3.14.7 ; *EHU* 7.1.21).

philosophiques », on peut être tenté de privilégier la défaillance comme constituant leur mode de fonctionnement privilégié. Cette conclusion serait cependant hâtive et l'ensemble du dispositif construit par Hume invite à la rejeter.

Les règles générales auxquelles Hume se réfère avant la section 15 de la partie 3 du livre I sur les « règles par lesquelles juger des causes et des effets » ne constituent que l'une des deux catégories de règles générales qu'il met en œuvre – une catégorie de règles qu'à la suite de G. Deleuze (1953 : 30) on désignera sous le nom de « règles extensives ». Ces règles permettent de construire une inférence causale à partir de deux principes : l'*expérience* constitue un premier principe qui les instruit « in the several conjunctions of objects for the past » ; la *coutume*, ou l'habitude, est le second principe qui les « determines [...] to expect the same for the future » (*THN* 1.4.7.3). La coutume crée alors la *croyance*¹, c'est-à-dire ce qui fait qu'une idée, corrélative à l'impression produite par un objet, sera ressentie avec plus de force et de vivacité². Mais cette croyance ne transpose pas seulement le passé vers le futur en s'appuyant sur le principe selon lequel la nature est uniforme : elle le transforme. Et c'est dans ce mouvement de transposition et de transformation qu'interviennent les règles générales extensives³.

Communes au philosophe et au vulgaire, elles permettent d'étendre le champ d'action de la coutume au-delà de la répétition rigoureusement identique du fait qui a constitué l'objet de l'expérience. Elles agissent au moyen des relations naturelles de l'entendement – les associations fondées sur la ressemblance, la contiguïté et la causalité. Ainsi, ces règles générales, qui influencent et étendent notre jugement, viennent-elles

« those very principles, on which all judgments concerning causes and effects depend. [...] Now 'tis the nature of custom not only to operate with its full force, when objects are presented, that are exactly the same with those to which we have been accustom'd; but also to operate in an inferior degree, when we discover such as are similar » (*THN* 1.3.13.8).

¹ Voir, en particulier, les précisions que donne Hume sur la croyance dans l'Appendice au *Traité*, qui lui est en grande partie consacré *THN* A.2-9 ou, dans l'*Abrégé* : « Belief, therefore, in all matters of fact arises only from custom » (*ATHN* 21). L'ensemble du processus, qui va de l'expérience à la croyance en passant par la coutume est encore résumé comme suit : « For supposing that in all past experience we have found two objects to have been always conjoin'd together, 'tis evident, that upon the appearance of one of these objects in an impression, we must from custom make an easy transition to the idea of that object, which usually attends it; and by means of the present impression and easy transition must conceive that idea in a stronger and more lively manner [ce qui constitue une *croyance* ; A.L.], than we do any loose floating image of the fancy » (*THN* 1.3.9.16).

² On rappellera que la croyance n'est pas, pour Hume, une idée nouvelle qui se verrait attachée à une conception antérieure (voir, par exemple, *ATHN* 21). Elle est une manière particulière de concevoir, plus forte et plus vive (par exemple, *THN* 1.3.7.5 ; *THN* A.3 ; *ATHN* 22, 25 ; *EHU* 5.2). Alternativement, Hume mentionne des situations exceptionnelles où les idées acquièrent la force des sensations : « in sleep, in a fever, in madness, or in any very violent emotions of soul » (*THN* 1.1.1.1).

³ C'est l'absence de règles générales qui permet de limiter l'effet de la force et de la vivacité des idées, lorsque celles-ci ne leur sont pas transmises par les croyances mais, par exemple, par la poésie ou l'éloquence (*THN* 1.3.10.10-11 ; voir également *ATHN* 22).

Mais bien que les règles extensives soient ce qui nous permet de vivre dans ce monde sans que chaque instant soit porteur d'une nouveauté radicale qui viendrait s'ajouter à des connaissances accumulées inutilisables puisque rien – ou si peu – ne se ressemblerait, elles sont aussi porteuses d'illusion. Une illusion qui les conduira à élaborer des inférences non abductives dont, au premier rang, le vulgaire sera la victime. Alors même que, lorsque nous nous référons à des règles générales extensives, nous sommes enclins à opérer « à un degré inférieur » (qui entérine l'extension des résultats de l'expérience à des objets non seulement identiques, mais plus généralement semblables), ce degré se révèle parfois trop élevé relativement à son objet initial. C'est en ce sens que Hume mentionne, parmi les « unphilosophical species of probability », les « *general rules, which we rashly form to ourselves, and which are the source of what we properly call PREJUDICE* » (*THN* 1.3.13.7). C'est en ce sens, également, qu'il avertit son lecteur que

« [w]hen an object appears, that resembles any cause in very considerable circumstances, the imagination naturally carries us to a lively conception of the usual effect [c'est-à-dire, à former une croyance ; A.L.], tho' the object be different in the most material and most efficacious circumstances from that cause » (*THN* 1.3.13.12).

L'intérêt des règles extensives vient de ce qu'elles permettent d'atténuer l'extrême pauvreté qui serait celle de nos jugements, dès lors que ceux-ci s'en tiendraient au simple jeu de l'expérience. Si l'on accepte d'interpréter la conception humienne de la cause comme une théorie de la régularité, les règles extensives pourraient se comprendre comme une tentative spontanée de notre imagination afin de déborder du cadre trop strict d'une répétition à l'identique pour étendre la relation de causalité vers des objets *semblables* – et non plus *identiques*. Mais la contrepartie de ce débordement risque d'être coûteuse : le gain en extension qu'elles procurent se paie en effet d'une perte d'efficacité dans la formation des inférences inductives, liée aux mouvements de l'imagination qui viennent orienter notre jugement.

C'est cette défaillance possible mais non nécessaire des règles extensives qui justifie l'apparition, chez Hume, d'une seconde catégorie de règles que, toujours à la suite de Deleuze (1953 : 30) on appellera « règles correctives » (*THN* 1.3.15). La même année où Deleuze introduisait cette distinction, les deux types de règles étaient appelées « règles de l'imagination » et « règles de l'entendement » par A.-L. Leroy (1953 : 71-2). Plus tard, les règles correctives seront nommées « règles réflexives » (*reflective rules*) par Th.K. Hearn (1970 : 410) qui, en introduisant la dualité des règles dans la littérature anglo-saxonne, notera après avoir passé en revue les contributions qui précédaient la sienne (typiquement, Passmore, 1952) qu'il n'avait trouvé que chez Leroy la distinction entre deux sortes de règles (Hearn 1970 : 411n.). À la suite de l'article désormais classique de Hearn, la dualité des règles générales sera plus aisément reconnue (voir, par exemple, N. Capaldi 1975 : 121 ; M.J. Costa 1981 : 225 ; M.A. Martin 1993 : 250 ; J.C. Lyons 2001 : 253 – même s'il en arrive à considérer que les règles générales sont défaillantes en dehors des règles correctives ; G. De

Pierris 2015 : 279). Ce dispositif combinant les deux types de règles générales, extensives et correctives, rend moins menaçant notre recours aux règles extensives puisque les secondes, les règles correctives, empêchent l'émergence d'inférences non abductives en agissant sur l'imagination et sur l'entendement.

La façon dont Hume envisage d'endiguer le débordement de l'imagination sur l'entendement lorsqu'il se révèle coûteux – les mécanismes intellectuels qu'il prête au philosophe – mérite une attention particulière :

« [W]hen we take a review of this act of the mind, and compare it with the more general and authentic operations of the understanding, we find it to be of an irregular nature, and destructive of all the most establish'd principles of reasoning; which is the cause of our rejecting it. This is a second influence of general rules [règles *correctives* ; A.L.], and implies the condemnation of the former [l'influence des règles *extensives* ; A.L.] » (THN 1.3.13.12).

Le dispositif qui en résulte est puissant, puisqu'il peut nous conduire à résister à nos croyances, voire à l'impression de nos sens. Pour le lecteur qui n'en aurait pas pris la mesure, Hume y revient et l'illustre dans l'Appendice :

« A [...] reflection on *general rules* keeps us from augmenting our belief upon every encrease of the force and vivacity of our ideas. Where an opinion admits of no doubt, or opposite probability, we attribute to it a full conviction; tho' the want of resemblance, or contiguity, may render its force inferior to that of other opinions. 'Tis thus the understanding corrects the appearances of the senses, and makes us imagine, that an object at twenty foot distance seems even to the eye as large as one of the same dimensions at ten » (THN 1.3.10.12).

La lecture que propose Hume de notre propre démarche mentale est d'une grande habileté. Si, d'un côté, l'expérience nous donne la connaissance la plus élevée que l'on puisse atteindre dans le domaine des relations de faits et si, d'un autre côté, les mouvements de l'imagination sont susceptibles d'altérer cette connaissance, il s'agit de soumettre à l'expérience ces mêmes mouvements de l'imagination, ce qui revient à retourner la règle générale sur elle-même pour en faire apparaître une nouvelle catégorie : des règles vouées à contrôler les règles elles-mêmes, les règles générales correctives dont nous attendons qu'elles nous gardent de faire reposer « any assurance in those momentary glimpses of light, which arise in the imagination from a feign'd resemblance and contiguity » (THN 1.3.9.6). Distinguer ainsi les règles extensives et correctives permet de lever le paradoxe que Hume soumet complaisamment à son lecteur dès lors que l'on s'avise qu'il découle simplement des domaines d'action respectifs de règles extensives et de règles correctives qui ne sont pas désignées de façon différente :

« The following of general rules [*extensives* ; AL] is a very unphilosophical species of probability; and yet 'tis only by following them [les règles générales *correctives* ; AL] that we can correct this » (THN 1.3.10.12).

Il faut alors prendre la mesure de cette disjonction entre les deux types de règles. Elle signifie qu'une relation de causalité peut, elle-même, constituer l'effet d'une relation de causalité de degré supérieur – une relation *corrective* de causalité. Or, il n'y a aucune raison de supposer que l'une et l'autre ne fonctionnent pas de la même manière. En particulier, la relation

corrective de causalité peut, elle-aussi, s'entendre comme une relation soit naturelle, soit philosophique. Dans le premier cas, elle s'appuie sur une règle méthodologique préexistante pour associer, par un mouvement spontané de l'imagination n'impliquant pas d'effort délibératif préalable, tel fait observé et telle relation de causalité particulière qui se trouvera étendue de façon à le prendre en compte. Dans le second cas, la même opération sera réalisée à l'aide d'un effort délibératif de comparaison dont émergeront ces règles méthodologiques correctives qui interviennent dans la relation naturelle. Ainsi, l'inférence routinière, que l'on a abordée ci-dessus à travers l'imbrication des relations naturelles et philosophiques de causalité, peut-elle être étendue à la méthodologie de l'inférence causale.

4.2. L'architecture des règles correctives

Hume rassemble les règles correctives qui en résultent dans la section 15 de la troisième partie du livre I du *Traité*, consacrée aux « Règles par lesquelles juger des causes et des effets » (*THN* 1.3.15). Ces huit règles apparaîtront, à bien des égards, désuètes¹. Elles ne sont reprises ni dans l'*Abrégé*, ni dans l'*Enquête* à la suite de la seconde partie de la section 7 où on pouvait supposer qu'elles avaient leur place – même si elles trouvent un écho dans une note de bas de page à la fin de la section 9 sur « La raison des animaux » (*EHU* 9.5n.). Elles méritent, toutefois, une attention plus généreuse.

Règles 1, 2 et 3

« 1. The cause and effect must be contiguous in space and time.

2. The cause must be prior to the effect.

3. There must be a constant union betwixt the cause and effect. 'Tis chiefly this quality that constitutes the relation. »

(*THN* 1.3.15.3-5)

Les trois premières règles correctives sont des rappels des éléments constitutifs de la causalité comme relation philosophique. Il s'agit :

- (i) de la contiguïté spatiale et temporelle de la cause et de l'effet (première règle) ;
- (ii) de l'antériorité de la cause sur l'effet (deuxième règle) ;
- (iii) et de la conjonction constante (troisième règle).

¹ L'un des deux éditeurs de l'édition critique du *Traité*, D.F. Norton, apparemment peu enclin à commenter les huit règles dans leur détail, essaie pourtant de situer Hume face à des tentatives antérieures qui visaient, elles-aussi, à faire apparaître une « logique » de raisonnement. Il note ainsi (D.F. Norton 2007 : 768-9) les trois règles de conversion, les quinze règles de raisonnement et les vingt-cinq règles de méthode de la *Logique* d'A. Arnauld et P. Nicole (1662), finalement réduites à huit règles principales ; les huit règles de la *Recherche de la vérité* de N. Malebranche (1674) ; les cent principes fondamentaux et propositions de raisonnement de l'*Essai de logique* d'E. Mariotte (1678) ; les huit principaux axiomes du *System of Natural Philosophy* de J. Rohault (1723) ; les plus de cent règles afin de se protéger contre l'erreur dans la *Logic* d'I. Watts (1725) ; les quinze axiomes de l'*Introduction to Natural Philosophy* de J. Keill (1726) ; et, surtout, les quatre règles de raisonnement des *Principia* d'I. Newton (1687).

Au premier abord, ces rappels sembleront superflus. C'est cependant par leur intermédiaire qu'il est possible de souligner la spécificité du fonctionnement intellectuel du philosophe, tel que l'entend Hume. Le philosophe ne se réduit pas à un personnage enclin à la *comparaison*, là où le vulgaire se satisfait de l'*association* : si la contiguïté, l'antériorité et la conjonction constante, qui concourent à la formation d'une inférence causale comme relation philosophique, sont aussi des règles générales, celles-ci vont modeler la relation naturelle qui conduit l'imagination à reconnaître tel fait comme une cause et tel autre comme son effet. De sorte que le philosophe n'est pas seulement celui qui compare : il associe, sans effort réflexif délibéré, de la même manière que s'il avait dû produire cet effort afin de comparer. Il est ce mécanicien qui règle et répare sans vraiment y réfléchir un moteur défaillant dont le dépannage exigerait de son apprenti un effort soutenu pendant plusieurs heures.

Règle 4

« 4. The same cause always produces the same effect, and the same effect never arises but from the same cause. This principle we derive from experience, and is the source of most of our philosophical reasonings. For when by any clear experiment we have discover'd the causes or effects of any phænomenon, we immediately extend our observation to every phænomenon of the same kind, without waiting for that constant repetition, from which the first idea of this relation is deriv'd. »

(THN 1.3.15.6)

La quatrième règle est plus composite. Elle combine trois énoncés :

- (i) l'identification de la cause non seulement à une condition suffisante de la production de l'effet (« [t]he same cause always produces the same effect »), mais également à une condition nécessaire (« the same effect never arises but from the same cause ») ;
- (ii) de nouveau le principe d'uniformité de la nature, pour justifier la transposition de l'expérience vers des faits non encore observés (« [t]his principle we derive from experience »), c'est-à-dire, l'émergence de la coutume ; ce principe d'uniformité se trouvera d'ailleurs sollicité, directement ou indirectement, par les deux règles suivantes ;
- (iii) l'extension des faits singuliers vers les « phænomenon[s] of the same kind ».

Le premier énoncé représente l'un des rares passages où Hume se fait l'avocat d'une conception de la cause qui semble menacer de compromettre l'ensemble de l'édifice en conduisant à réputer logiquement équivalents la cause et l'effet¹, mais dont on verra en

¹ L'argument est repris, quelques lignes plus loin, lorsque Hume introduit la cinquième règle : « For as like effects imply like causes [...] » (THN 1.3.15.7). On le retrouve encore dans l'*Enquête*, à l'occasion de l'énoncé de l'une des deux définitions de la cause : « we may define a cause to be *an object, followed by another, and where all the objects, similar to the first, are followed by objects similar to the second. Or in other words, where, if the first object had not been, the second never had existed* » (EHU 7.2.29). On notera que l'expression « in other words », qui suggère ce que l'on a depuis nommé une théorie contrefactuelle de la causalité, est clairement déplacée, tant les « words » sont différents. Néanmoins, on relèvera que G. Dicker (1998 : 125-30 et 203-4 n. 11) parvient, de façon convaincante, à minimiser les conséquences, face au projet humien, d'une conception de la cause comme condition nécessaire et suffisante à la réalisation de l'effet.

discutant les deux règles suivantes qu'elle peut s'y intégrer de façon satisfaisante. Le deuxième énoncé prend la suite des trois premières règles pour rappeler une caractéristique majeure de l'inférence inductive. Le troisième énoncé, enfin, annonce les types de réponses des partisans de la théorie de la régularité contre leurs détracteurs, en soutenant que l'inférence inductive ne concerne pas les seuls événements rigoureusement *identiques* aux causes et effets observés, mais des événements *semblables*.

C'est à cette identification des classes d'événements semblables (là où les mouvements de l'imagination sont le plus susceptibles de compromettre le jugement) que sont vouées les cinquième et sixième règles.

Règles 5 et 6

« 5. There is another principle which hangs upon this, *viz.* that where several different objects produce the same effect, it must be by means of some quality which we discover to be common amongst them. For as like effects imply like causes, we must always ascribe the causation to the circumstance wherein we discover the resemblance.

6. The following principle is founded on the same reason. The difference in the effects of two resembling objects must proceed from that particular in which they differ. For as like causes always produce like effects, when in any instance we find our expectation to be disappointed, we must conclude that this irregularity proceeds from some difference in the causes. »

(*THN* 1.3.15.7-8)

Si la réalisation du projet peut aujourd'hui sembler discutable, son intention n'en est pas moins claire. Hume a évidemment conscience des limites d'une théorie de la causalité, entendue comme une théorie de la régularité, qui se contenterait de soumettre à l'expérience des faits individuels. Aussi propose-t-il d'élaborer des règles en soumettant à l'expérience un *ensemble* de faits candidats à la cause et à l'effet. Cette démarche prend quelques libertés avec l'atomisme logique, où l'expérience viserait à établir une relation de causalité singulière, que l'on tend pourtant aujourd'hui, dans la lignée de Russell, à associer à l'héritage épistémologique de Hume. Si bien qu'en aval de cette procédure, ce sont des classes de faits *semblables* qui sont reliées par les relations de cause à effet.

La question de savoir si, pour Hume, la cause est seulement une condition suffisante à la réalisation de l'effet, ou une condition nécessaire et suffisante, perd ainsi de son acuité. La démarche qu'il emprunte conduit à comprendre la cause à travers la structure logique qui se dégage des relations entre des classes de faits semblables, les unes représentant les causes, les autres les effets. Dans ce contexte, la recherche d'une implication réciproque entre deux classes de faits (qui, comme dans le cas de la causalité à la Granger, ne conserverait alors que l'antériorité comme marque distinctive de la cause et de l'effet) ne compromet pas l'identification plus traditionnelle de conditions suffisantes. Pour prendre – et modifier – un exemple classique, si l'expérience me montre que frotter une allumette (pour simplifier, le seul objet que je perçoive comme susceptible de prendre feu) de différentes manières l'enflamme dès lors que l'action est réalisée sur une surface rugueuse et ne l'enflamme pas lorsqu'elle est réalisée sur une surface lisse, j'aurais identifié une classe de faits qui constitue

une cause, au sens d'une condition *suffisante* pour que l'allumette s'enflamme (règle 6). Maintenant, si des expériences additionnelles me permettent d'identifier ce que Hume nomme la « qualité » commune des diverses circonstances qui placent une allumette en condition d'ignition (règle 5), j'aurai isolé une classe de causes, plus restreinte que la précédente (en ce qu'elle exclurait, par exemple, l'occurrence d'un milieu ambiant humide) et constituant désormais des conditions *nécessaires* et *suffisantes*, à ce que l'allumette s'enflamme.

Règles 7 et 8

« 7. When any object encreases or diminishes with the encrease or diminution of its cause, 'tis to be regarded as a compounded effect, deriv'd from the union of the several different effects which arise from the several different parts of the cause. The absence or presence of one part of the cause is here suppos'd to be always attended with the absence or presence of a proportionable part of the effect. This constant conjunction sufficiently proves that the one part is the cause of the other. We must, however, beware not to draw such a conclusion from a few experiments. A certain degree of heat gives pleasure; if you diminish that heat, the pleasure diminishes; but it does not follow, that if you augment it beyond a certain degree, the pleasure will likewise augment; for we find that it degenerates into pain.

8. The eighth and last rule I shall take notice of is, that an object, which exists for any time in its full perfection without any effect, is not the sole cause of that effect, but requires to be assisted by some other principle, which may forward its influence and operation. For as like effects necessarily follow from like causes, and in a contiguous time and place, their separation for a moment shews that these causes are not compleate ones. »

(*THN* 1.3.15.9-10)

La septième règle s'applique à des ensembles d'objets sur lesquels il est possible de définir une mesure. La relation de causalité s'entend alors comme une application fonctionnelle entre une variable représentant la cause et une autre variable représentant l'effet. Indiquer, comme le fait Hume, que cette application n'est pas obligatoirement monotone, revient à souligner son caractère injectif, ce qui rappelle, dans ce cas particulier, que la cause est une condition suffisante à l'effet.

La huitième règle achève le dispositif de construction de classes d'événements semblables en faisant apparaître l'existence de causes conjointes, l'une d'entre-elles seulement ne pouvant prétendre accéder isolément au statut de « cause complète ». Cette huitième règle est encore prolongée par la discussion sur laquelle s'achève cette section du *Traité* :

« There is no phænomenon in nature, but what is compounded and modify'd by so many different circumstances, that in order to arrive at the decisive point, we must carefully separate whatever is superfluous, and enquire by new experiments, if every particular circumstance of the first experiment was essential to it. These new experiments are liable to a discussion of the same kind; so that the utmost constancy is requir'd to make us persevere in our enquiry, and the utmost sagacity to choose the right way among so many that present themselves » (*THN* 1.3.15.11).

Le rapprochement de la huitième et de la septième règle n'est pas si trivial. Il renvoie à une opposition aujourd'hui familière en sciences sociales, principalement en économie. On y retrouve ainsi une préfiguration de débats méthodologiques ayant opposé respectivement,

dans les années 1940, des chercheurs du NBER et de la Cowles Commission¹. L'approche *empirique* des premiers, soupçonnés par Koopmans (1947) de promouvoir une « mesure sans théorie », se retrouve aujourd'hui, au sein des modèles VAR, dans la recherche d'influences causales qui ne préjugent pas de la forme précise des relations entre les variables. Elle fait écho à la huitième règle énoncée par Hume. Au contraire, l'approche *économétrique* des seconds devait conduire à la formulation des conditions de résolution du problème d'identification des équations structurelles d'un modèle – ce que Hume semble chercher à travers la septième règle. Il serait, bien sûr, excessif de voir dans les deux dernières règles énoncées par Hume autre chose qu'une formulation embryonnaire de ce qui allait beaucoup plus tard structurer un domaine disciplinaire. En revanche, leur coexistence témoigne que l'opposition entre deux grandes traditions qui dominent encore l'économétrie pourrait ne pas être aussi tranchée qu'elle le paraît : tandis que la huitième règle et le commentaire qui la suit recommandent de dégager le réseau des relations causales à la Granger de données enchevêtrées, la septième règle invite à ne pas renoncer à accompagner l'exploration des données d'une résolution, lorsqu'elle est possible, du problème d'identification des équations structurelles du modèle. Un tel éclectisme – dont l'amorce, pour prolonger l'analogie avec l'économie, était au moins esquissée par Vining (1949) – répond sans doute à la pratique quotidienne des économètres. Il n'était pas pour autant acquis que des prescriptions vieilles de deux siècles et demi lui accordent une justification supplémentaire.

5. Conclusion : pourquoi le philosophe a-t-il plus raison que le vulgaire ?

La construction de Hume est remarquable. Au-delà du sentiment d'arbitraire à la lecture des huit règles correctives, la construction d'ensemble est d'une redoutable efficacité. Admettre que l'inférence inductive n'a pas à être fondée en raison permet de faire passer au premier plan un fonctionnement mental qui vise à sélectionner les meilleures inférences sur la base particulièrement réduite de deux opérations. La première est le respect du principe d'uniformité de la nature, la seconde l'immunisation du jugement face aux possibles débordements de l'imagination. Et c'est tout. Comme s'il n'y avait que des considérations pédagogiques qui exigeaient une présentation plus détaillée, distinguant les règles extensives et les règles correctives, puis énumérant ces dernières. C'est à la fois ce caractère épuré et l'architecture à deux étages combinant règles extensives et correctives qui singularise

¹ Les deux points de départ de ce débat furent un article de Haavelmo (1944), en faveur d'une 'approche probabiliste', annonçant les positions adoptées au sein de la Cowles Commission, et l'ouvrage d'A. Burns et W. Mitchell (1946) publié par le NBER. Les perspectives développées de part et d'autre se retrouvent dans la critique par T. Koopmans (1947) de la contribution de Burns et Mitchell et dans la réponse que lui apporte R. Vining (1949). Pour une discussion des enjeux et débats de l'économétrie dans les années 1940, voir E. Malinvaud (1988).

l'approche de Hume. La manière dont il tire lui-même la leçon de cette succession de règles par lesquelles « juger des causes et des effets » confirme cette interprétation :

« Here is all the LOGIC I think proper to employ in my reasoning; and perhaps even this was not very necessary, but might have been supplied by the natural principles of our understanding. » (*THN* 1.3.15.11).

Face au vulgaire, le personnage du philosophe est le mieux armé pour en tirer parti. Les règles correctives permettent au premier de réviser ses croyances. Leur absence l'interdit au second. Dans ce dernier cas, l'existence d'inefficacités émotionnelles ou cognitives va susciter l'émergence d'inductions non abductives que Hume regroupe en trois catégories : a) la *contingence de la cause* (*THN* 1.3.12.5-9) ; b) le *préjugé* (*THN* 1.3.13.7-8) ; c) les *causes superflues* (*THN* 1.3.13.9-11).

5.1. Les inefficacités émotionnelles : la contingence de la cause

La *contingence de la cause* est abordée au sein de la section sur la « probabilité des causes » (*THN* 1.3.12). Faisant suite à une section sur la « probabilité des chances » (*THN* 1.3.11), où la probabilité procède d'une opération de dénombrement, Hume y étend le modèle initial au jugement statistique qui repose, précisément, sur le principe d'uniformité de la nature qui permet de transférer vers le futur les régularités observées lors d'expériences passées. La contingence de la cause correspond au cas où une inefficacité émotionnelle est à l'origine d'inférences non abductives qui contreviennent à ce principe d'uniformité. Il permet à Hume de placer en opposition le philosophe et le vulgaire :

« The vulgar, who take things according to their first appearance, attribute the uncertainty of events to such an uncertainty in the causes, as makes them often fail of their usual influence, tho' they meet with no obstacle nor impediment in their operation. But philosophers [...] find that 'tis at least possible the contrariety of events may not proceed from any contingency in the cause, but from the secret operation of contrary causes. This possibility is converted into certainty by farther observation, when they remark, that upon an exact scrutiny, a contrariety of effects always betrays a contrariety of causes, and proceeds from their mutual hindrance and opposition » (*THN* 1.3.12.5 ; voir aussi *EHU* 8.1.13).

Le philosophe, ici, en vient à comparer parce qu'il s'en tient au principe d'uniformité de la nature et que celui-ci l'invite à rechercher la cause qui expliquera que l'effet réalisé soit distinct de l'effet attendu. Le vulgaire, au contraire, continue à associer parce qu'il se refuse à remettre en question le caractère causal de l'événement observé initialement. De sorte que c'est le principe même d'uniformité de la nature qu'il atténue ou compromet en considérant que la cause est contingente. Si, comme on l'a vu précédemment, l'acceptation de ce principe a une source émotionnelle et procède du souci d'éviter un malaise, les différences de comportement que l'on vient de relever traduisent seulement le fait que l'aversion suscitée par la peine de rechercher une cause est pour le philosophe, à l'inverse du vulgaire, plus faible que l'aversion que provoquerait l'absence d'uniformité de la nature. Sans doute cette passion propre au philosophe, que Hume appelle « curiosité » ou « amour de la vérité » (*THN* 2.3.10), joue-t-elle ici un rôle souvent décisif pour atténuer l'aversion vis-à-vis de la recherche des causes, voire pour l'inverser en désir. Pourtant il n'est pas nécessaire d'admettre que la

recherche des causes engendrerait une aversion *absolue* d'autant plus forte pour le vulgaire que ses capacités intellectuelles ne seraient pas à la hauteur de celles du philosophe : il suffit que son aversion vis-à-vis de la recherche des causes soit plus élevée que son aversion face à l'absence d'uniformité de la nature. Face à la possible contingence de la cause, c'est ainsi cette différence de sensibilité entre deux types d'aversions (et non une différence de conformité à la raison) qui fonde le contraste entre les deux personnages, rendant la détermination émotionnelle des inférences inefficace pour le vulgaire et efficace pour le philosophe.

Est-il, cependant, aussi prononcé que Hume semble le penser ? Le cas de figure typique de la contingence de la cause qu'il propose invite plutôt à en douter :

« A peasant can give no better reason for the stopping of any clock or watch than to say, that commonly it does not go right: But an artizan easily perceives, that the same force in the spring or pendulum has always the same influence on the wheels; but fails of its usual effect, perhaps by reason of a grain of dust, which puts a stop to the whole movement » (*THN* 1.3.12.5 ; voir aussi *EHU* 8.1.13).

Ce que l'artisan (ici, image du philosophe), et Hume lui-même, remettent en question, c'est la thèse selon laquelle le mouvement de l'horloge serait causé par un mécanisme qui serait tantôt actif, tantôt inactif. L'idée d'un aléa intrinsèque à la cause est étranger à la démarche de Hume : c'est notre ignorance qui simule l'aléa (voir *EHU* 6.1). En effet, l'exemple de l'horloge n'est pas si différent de cet autre exemple, introduit quelques pages plus loin, où Hume discute la probabilité pour un navire de revenir au port (*THN* 1.3.12.11). Il n'y a ici nulle cause par nature incertaine : je peux estimer la probabilité de retour d'un bateau, mais cette probabilité traduit uniquement mon ignorance de la présence ou de l'absence d'une cause que j'ai pourtant identifiée et qui empêcherait le bateau de regagner son port. À l'inverse, dire que le retour du bateau *obéit* à une probabilité de dix-neuf sur vingt, ou *dépend* d'une cause qui est active dix-neuf fois sur vingt, revient à ce point de vue du vulgaire selon lequel « commonly, [the clock] does not go right ».

On reconnaîtra sans peine qu'au-delà des dénominations que leur accorde Hume, les deux personnages du philosophe et du vulgaire renvoient à deux attitudes qui non seulement ne contreviennent pas à la raison, mais peuvent aujourd'hui l'une et l'autre prétendre à la scientificité. Ainsi, le point de vue du philosophe conduirait-il à interpréter le terme aléatoire qui figure, par exemple, dans une équation de régression comme l'expression de l'influence de causes inconnues – y compris les erreurs de mesures – sur la variable expliquée, et non comme la manifestation de sa nature aléatoire. Au contraire, en s'appuyant sur la même formalisation, le point de vue du paysan consisterait à interpréter le même terme aléatoire comme exprimant un hasard intrinsèque, irréductible à une simple ignorance de causes inconnues. Hume reconnaît cette convergence de points de vue en l'imputant explicitement au rôle joué par le hasard :

« THOUGH there be no such thing as *Chance* in the world; our ignorance of the real cause of any event has the same influence on the understanding, and begets a like species of belief or opinion » (*EHU* 6.1).

Ainsi, si l'on s'en tient aux seules conséquences, le vulgaire a tout autant raison que le philosophe. Mais il n'a pas raison pour de bonnes raisons.

De sorte que la différence entre les deux personnages face à la possible contingence des causes semble bien souvent s'estomper. Les deux se rejoignent dans leurs conclusions : l'horloge, parfois, ne fonctionne pas ; les bateaux rentrent au port dans quatre-vingt-quinze pour cent des cas. La seule différence tient à l'effet cognitif d'une inefficacité émotionnelle et c'est elle qui permet à l'homme de l'art de réparer l'horloge et l'interdit au paysan. Le premier, le philosophe, connaît les limites de son savoir ; le second, le vulgaire, les ignore. L'efficacité ou l'inefficacité émotionnelle constitue ainsi un premier trait distinctif du philosophe et du vulgaire, qui s'incarne dans l'acceptation pour l'un, le rejet pour l'autre, d'une contingence de la cause. Il ne les empêchera pourtant pas de s'accorder sur un premier diagnostic : après tout, l'homme de l'art et le paysan comme figures emblématiques du philosophe et du vulgaire, conviennent que *parfois* l'horloge ne fonctionne pas. Leur opposition tient à l'explication de ce *parfois* : à l'aléa intrinsèque qui fait que le paysan suppose l'action d'une cause contingente, c'est-à-dire une rupture d'uniformité de la nature dans la relation de causalité qu'il établit entre le fait de remonter l'horloge et son bon fonctionnement, l'homme de l'art va substituer l'action de causes additionnelles qui ne contreviendraient pas au principe d'uniformité de la nature et permettraient d'expliquer l'apparence erratique du fonctionnement de l'horloge – et, au-delà, de la réparer.

5.2. Les inefficacités cognitives : préjugés et causes superflues

Toutefois, dans cette opération, l'homme de l'art n'a écarté que l'une des raisons qui entravent la formation d'une inférence abductive : l'éventualité d'une absence d'uniformité de la nature qui conduirait à penser les causes comme contingentes – une absence qui n'est elle-même envisageable qu'en raison d'une inefficacité émotionnelle. Cela ne suffit pas à garantir que l'homme de l'art a formé une inférence abductive qui pourrait lui permettre de réparer l'horloge. Encore faut-il qu'il échappe aussi aux effets de l'inefficacité cognitive, comme il a échappé à ceux de l'inefficacité émotionnelle.

Les *préjugés* et les *causes superflues* sont abordés au sein de la section du *Traité* consacrée aux « probabilités non philosophiques » (*THN* 1.3.14), qui correspondent à des jugements de probabilité dans lesquels l'efficacité cognitive fait défaut si bien que, l'imagination prenant le pas sur l'entendement, des inférences non abductives sont construites sur l'identification défailante des classes de faits (les « espèces d'objets », pour reprendre la formulation de Hume) reliées par la relation de causalité.

Dans le cas de ce que Hume nomme « préjugé », le vulgaire qui en est victime se conforme à une règle extensive préétablie, qu'il met en œuvre sans réaliser l'effort réflexif qui la soumettrait à une règle correctrice ou sans bénéficier du caractère devenu routinier de cette règle correctrice qui le dispenserait de la délibération préalable. C'est une telle règle extensive qui le conduit à conclure qu'

« [a]n *Irishman* cannot have wit, and a *Frenchman* cannot have solidity » (*THN* 1.3.13.7).

Et l'absence de recours aux règles correctives laissera intacte l'inférence initiale. Le vulgaire associera, mais la comparaison qui aurait pu justifier cette relation d'association est elle-même défailante au regard de ce que les règles correctives enseignent. Et à défaut de celles-ci, même de nouvelles expériences demeurent stériles et sont sans effet sur la rigidité intellectuelle du vulgaire. Qu'il rencontre un Irlandais et un Français à la conversation « agréable » pour le premier, « judicieuse » pour le second, ne saurait constituer une expérience susceptible de le conduire à réviser ses croyances en rendant caduque la règle extensive sur laquelle elles s'appuient :

« we have entertain'd such a prejudice against them, that they must be dunces or fops in spite of sense and reason » (*THN* 1.3.13.7).

Le jeu des « circonstances superflues », qui conduit l'imagination à leur prêter un rôle causal, constitue un autre exemple de l'action différenciée des règles générales chez le philosophe et le vulgaire, selon que les règles correctives y sont ou n'y sont pas opérantes :

« In almost all kinds of causes there is a complication of circumstances, of which some are essential, and others superfluous; some are absolutely requisite to the production of the effect, and others are only conjoin'd by accident. Now we may observe, that when these superfluous circumstances are numerous, and remarkable, and frequently conjoin'd with the essential, they have such an influence on the imagination, that even in the absence of the latter they carry us on to the conception of the usual effect, and give to that conception a force and vivacity, which make it superior to the mere fictions of the fancy » (*THN* 1.3.13.9).

Hume illustre son analyse en mentionnant l'exemple d'un homme suspendu dans une cage de fer qui, en dépit de la solidité du matériau qui le maintient en sécurité, « cannot forbear trembling, when he surveys the precipice below him » (*THN* 1.3.13.10). Il va de soi, cependant, que la perspective ouverte est plus générale et va au-delà de ce que suggère cette illustration : si l'importance que nous accordons à certaines circonstances superflues suffit à nous faire concevoir l'effet en l'absence même de ce que Hume nomme les « circonstances essentielles », c'est qu'en dehors du contrôle des règles correctives, l'expérience peut nous porter à les confondre avec la cause de l'effet observé.

La contingence des causes, les préjugés, les circonstances superflues : ces caractérisations d'inefficacités soit émotionnelles dans le premier cas, soit cognitives dans les deux autres, n'empêchent pas le vulgaire de former des inférences inductives. Elles empêchent cependant ces inférences d'être soumises à ce retour de la raison sur elle-même que constitue, au sein des règles générales, le jeu des règles correctives face aux règles extensives. C'est là, sans doute, que se situe la différence entre les jugements portés par le vulgaire et par le philosophe : ceux de l'un et de l'autre peuvent être considérés comme des produits de la raison. Mais seul le dernier les soumet à son contrôle.

Être plus sensible à l'éventualité d'un malaise et échapper ainsi aux inefficacités émotionnelles qui nous permettent de douter de l'uniformité de la nature ; disposer des

inférences routinières qui nous font soumettre nos inférences aux règles correctives ou être en mesure de réaliser l'effort approprié pour les acquérir et écarter ainsi les inefficacités cognitives. C'est dans ce modeste supplément de raison que se tient ce qui sépare le vulgaire et le philosophe. À tout prendre, si peu de chose...

Bibliographie

- David R. Andrews, 1999. Continuity and Change in Keynes's Thought : the Importance of Hume, *European Journal of the History of Economic Thought*, 6(1), printemps.
- Annette Baier, 1991. *A Progress of Sentiments*, Cambridge : Harvard University Press.
- Tom L. Beauchamp (éd.), 1974. *Philosophical Problems of Causation*, Encino : Dickinson Publishers.
- Tom L. Beauchamp et Alexander Rosenberg, 1981. *Hume and the Problem of Causation*. Oxford : Oxford University Press.
- Arthur F. Burns et Wesley C. Mitchell, 1946. *Measuring Business Cycles*, New-York : National Bureau of Economic Research.
- Nicholas Capaldi, 1975. *David Hume – The Newtonian Philosopher*, Boston : Twayne.
- Jean-Pierre Cléro, 1998. *Hume – Une Philosophie des Contradictions*, Paris : Vrin.
- L. Jonathan Cohen, 1989. *An Introduction to the Philosophy of Induction and Probability*, Oxford : Oxford University Press.
- Michael J. Costa, 1981. Hume and Justified Belief, *Canadian Journal of Philosophy*, 11(2), juin.
- Gilles Deleuze, 1953. *Empirisme et Subjectivité – Essai sur la Nature humaine selon Hume*, 6^e édition, Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- Graciela De Pierris, 2015. *Ideas, Evidence, and Method – Hume's Skepticism and Naturalism concerning Knowledge and Causation*, Oxford : Oxford University Press.
- Georges Dicker, 1998. *Hume's Epistemology and Metaphysics*, Londres : Routledge.
- A. Flew, 1961. *Hume's Philosophy of Belief*, Londres : Routledge and Kegan Paul.
- R.J. Fogelin, 1985. *Hume's Skepticism in the Treatise of Human Nature*, Londres : Routledge and Kegan Paul.
- Don Garrett, 1997. *Cognition and Commitment in Hume's Philosophy*, New York : Oxford University Press.
- Clive W.J. Granger, 1969. Investigating Causal Relations by Econometric Models and Cross-spectral Methods, *Econometrica*, 37(3), juillet.
- Trygve Haavelmo, 1944. The Probability Approach to Econometrics, *Econometrica*, 12(Supp.), juillet.
- Thomas K. Hearn, 1970. General Rules in Hume's *Treatise*, *Journal of the History of Philosophy*, 8(4), octobre.
- David Hume, 1739-1740. *A Treatise of Human Nature*, édité par D.F. Norton et M.J. Norton, vol. 1, Oxford : Oxford University Press, 2007.

- , 1740. *An Abstract of a Book Lately Published, Entitled A Treatise of Human Nature*, in David Hume, *A Treatise of Human Nature*, vol. 1, Oxford : Oxford University Press, pp. 403-17.
- , 1745. *A Letter from a Gentleman to His Friend in Edinburgh*, in David Hume, *A Treatise of Human Nature*, vol. 1, Oxford : Oxford University Press, 2007, pp. 419-31.
- , 1748. *Enquiry concerning Human Understanding*, édité par T.L. Beauchamp, Oxford : Oxford University Press, 1999.
- Norman Kemp Smith, 1941. *The Philosophy of David Hume : A Critical Study of Its Origin and Central Doctrines*, Londres : Macmillan, 1966.
- John Maynard Keynes, 1921. *A Treatise on Probability*, édité par D. Moggridge, in *The Collected Writings of J.M. Keynes*, vol. 8, Londres : Macmillan, 1973.
- et Piero Sraffa, 1938. Introduction to David Hume, *An Abstract of A Treatise on Human Nature* [1740], in *Social, Political and Literary Writings*, édités par E. Johnson et D. Moggridge, *The Collected Writings of J.M. Keynes*, vol. 28, Londres : Macmillan, 1978.
- Johannes J. Klant, 1985. The Slippery Transition, in T. Lawson et H. Pesaran (eds), *Keynes's Economics: Methodological Issues*, Londres : Croom Helm.
- Tjalling C. Koopmans, 1947. Measurement Without Theory, *Review of Economic Statistics*, 29(3), reproduit in M. Beckmann, C. Christ et M. Nerlove (éds), *Scientific Papers of Tjalling C. Koopmans*, Berlin : 1970.
- André-Louis Leroy, 1953. *David Hume*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Jack C. Lyons, 2001. General Rules and the Justification of Probable Belief in Hume's *Treatise*, *Hume's Studies*, 27(2), novembre.
- John L. Mackie, 1974. *The Cement of the Universe : A Study of Causation*, Oxford : Clarendon Press.
- Edmond Malinvaud, 1988. Econometric Methodology at the Cowles Commission, *Econometric Theory*, 4.
- Marie A. Martin, 1993. The Rational Warant for Hume's General Rules, *Journal of the History of Philosophy*, 31(2), avril.
- Yves Michaud, 1983. *Hume et la Fin de la Philosophie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1999.
- Ernest C. Mossner, 1980. *The Life of David Hume* [2^{ème} édition ; 1^{ère} édition : 1954], Oxford : Clarendon Press.
- Howard O. Mounce, 1999. *Hume's Naturalism*, Londres : Routledge.
- Harold W. Noonan, 1999. *Hume on Knowledge*, Londres : Routledge.
- David F. Norton (éd.), 1993. *The Cambridge Companion to Hume*, Cambridge : Cambridge University Press.
- David F. Norton, 2007. *Editorial material*, vol. 2 de David Hume, *A Treatise of Human Nature*, édité par D.F et M.J. Norton, Oxford : Oxford University Press.
- Rod M. O'Donnel, 1989. *Keynes: Philosophy, Economics and Politics*, New-York : St. Martin Press.
- J. Passmore, 1952. *Hume's Intentions*, Londres : Duckworth.

- Frank P. Ramsey, 1926. Truth and Probability, in F. Ramsey, *The Foundations of Mathematics and other Logical Essays*, édité par R.B. Braithwaite, Londres : Routledge and Kegan, 1931.
- Christopher A. Sims, 1972. Money, Income, and Causality, *American Economic Review*, 62(4), septembre.
- , 1980. Comparison of Interwar and Postwar Business Cycles : Monetarism Reconsidered, *American Economic Review*, 70(2), mai.
- D.C. Stove, 1965. Hume, Probability, and Induction, *Philosophical Review*, 74. Reproduit in V.C. Chapell (éd.), *Hume*, Londres : Macmillan, 1968.
- , 1973. *Probability and Hume's Inductive Scepticism*, Oxford : Clarendon Press.
- Barry Stroud, 1977. *Hume*, Londres : Routledge and Kegan Paul.
- Rutledge Vining, 1949. Koopmans on the Choice of Variables to be Studied and of Methods of Measurement, *Review of Economic and Statistics*, 31.
- Kenneth Winkler, 1991. The New Hume, *Philosophical Review*, 100(4).
- H. Wold, 1954. Causality and Econometrics, *Econometrica*, 22(2), avril.